

Des articles parus récemment dans la presse évoquent la mésentente entre certains membres de la majorité et l'opposition. Il s'agit entre autres de la plainte pour diffamation déposée par le président du CPAS contre les conseillers du CPAS de Open voor de Mens. La plainte est basée sur des articles de presse dans lesquels l'opposition explique le manque d'expertise du président. Ce que la presse diffuse tombe sous sa propre responsabilité. La liberté d'expression est un droit universel. Reprocher à quelqu'un son manque d'expertise n'est pas une insulte et encore moins une diffamation.

Dans un autre article, un projet social, le « Zorgcarrousel », lancé par notre conseiller Rudi Geuens avec quatre partenaires, est placé sous la loupe. La secrétaire communale y reconnaît qu'elle se préoccupe de la légalité de ce projet et qu'elle a entamé des démarches en vue de le soumettre à un contrôle. De son côté, le bourgmestre déclare qu'il n'est pas au courant de ces démarches et que ni lui ni sa majorité n'ont pris aucune initiative à cet égard !

Il est pourtant bizarre que le Riso (institut régional pour l'organisation de la vie en commun) ait été invité par le Collège échevinal afin d'expliquer la raison pour laquelle il a choisi le « Zorgcarrousel » comme un de ses projets pilotes !

Qu'en est-il exactement ?

Nos conseillers s'acquittent d'une façon conséquente de leur tâche d'opposition, qui leur a été confiée selon les règles du jeu démocratique. Dans un contexte normal, les points de vue sont exposés et discutés avant d'arriver à une décision. Apparemment, la majorité n'y est pas habituée et elle veut mener sa propre politique d'une façon autoritaire. « L'homme du terrain » sait ce qu'il faut et prétend le faire sans règles du jeu. Cela ne réussit toutefois plus dans la présente législature. Lorsque « Open voor de Mens » contacte les services du gouverneur, après avoir insisté vainement pour un déroulement correct des séances, et obtient gain de cause sur plusieurs points, cela irrite le président. Avec tout ce qui s'en suit ...

Quant au projet du « Zorgcarrousel », il s'agit d'un projet de tourisme à la ferme, associé à la prestation de soins. De tels projets sont indispensables. L'autorité flamande a créé un cadre légal à cet effet. Le Pajottenland, avec les communes de Biévène, Gammerages, Gooik, Hérinnes, Lennik et Pepingen, est une région rurale. Une région aux caractéristiques propres, frappée par le vieillissement. A l'heure actuelle, plus de 25 % de la population dépasse les 65 ans. A l'horizon 2025, ce pourcentage atteindra probablement 33 % (34 % à Biévène). La qualité de l'habitat dans cette région mérite l'attention. Pas mal d'habitations sont vieilles et ne sont plus en bon état. Souvent, elles ne sont pas adaptées aux exigences de la population vieillissante. En outre, l'habitat est dispersé : certaines habitations sont éloignées ou se trouvent dans de petits noyaux d'habitat. La prestation de soins disparaît. C'est difficile pour les personnes dont la mobilité se réduit. Le « Zorgcarrousel » n'est pas une maison de repos. Il offre, outre le tourisme à la ferme, l'accueil de jour temporaire aux personnes âgées et aux malades et constitue probablement la seule initiative qui répond ici, dans notre commune, à la demande de l'autorité flamande. Alors, pourquoi

cette préoccupation ?

Un discours exclusivement français lors de la réception du personnel communal, est-ce possible ?

Soyons clairs. Open voor de Mens n'affiche aucune velléité contre nos concitoyens francophones, ni contre les discours qui sont prononcés partiellement en néerlandais et en français. Dans le passé, le discours du bourgmestre était souvent traduit par le président du CPAS de l'époque, Michel Debleser. Cette année, le nouveau président, Dirk Willem, trouva nécessaire de prononcer un discours exclusivement en français, qui n'avait d'ailleurs aucun rapport avec celui du bourgmestre. Il évoqua uniquement ses propres (sic) réalisations, accompagné d'un doigt tendu vers les membres de l'opposition. Peu importe si le citoyen néerlandophone ou le membre du personnel n'y comprenait rien. Le gouverneur jugea que le prescrit de la loi n'avait pas été respecté. Le président du CPAS s'excusa et promit de ne pas récidiver.

Où restent les compte rendus des conseils communaux ?

Les lecteurs attentifs ont déjà constatés que le compte rendu des conseils communaux apparaissent fort tard sur le site internet de la commune. C'est lié à l'approbation du compte rendu. Lorsque ce compte rendu ne rapporte pas (entièrement) ce qui a été traité, il doit être adapté. Cela se produit malheureusement parfois ...

Les comptes rendus du Collège échevinal ne sont pas publics. Ils reprennent les décisions prises par le Collège. En fait, le Collège est l'organe exécutif de la politique communale. Le conseil communal a un rôle de réglementation et transmet au Collège l'autorisation de traiter les affaires courantes et d'exécuter certaines missions. Il va de soi que le Collège doit agir de manière transparente vis-à-vis du conseil communal. Les conseillers ont d'ailleurs le droit démocratique d'interpeller les membres du collège à propos de la gestion communale. Le compte rendu du Collège tenu le 28 janvier nous parvint le 24 mars ! Parlons de transparence et de diligence ...

Criminalité et prévention

Lors du conseil communal de février, nous posions la question de la prévention et de la criminalité dans notre village. Le représentant de la commune au sein du Conseil de police laissa la parole au bourgmestre. A cette époque, « aucune nouvelle importante » n'était à signaler. Grand fut notre étonnement en lisant deux jours plus tard dans la presse qu'un BIN (BuurtInformatieNetwerk – réseau d'information de voisinage) avait été créé à Biévène, Gammerages et Hérinnes et que le bourgmestre allait co-signer cette création. Bien entendu, plusieurs membres de Open voor de Mens se sont manifestés lors d'une séance d'information comme candidat collaborateur du BIN.

Commission pour le soutien à la vie associative

A la demande de Open voor de Mens, le Collège échevinal établit un inventaire des mesures de soutien aux associations. Cet inventaire sera maintenant examiné au sein d'un groupe de travail composé de membres du conseil communal et des conseils consultatifs. L'objectif est d'arriver à une répartition équilibrée des moyens et du soutien pratique. Et de préciser les critères qui sont utilisés en la matière.